



Consignes sanitaires pour les cours et réunions en présentiel

Généralités

Ces consignes sont une adaptation de celles données par l'éducation nationale avant la rentrée scolaire. Elles ont été actualisées suite aux directives gouvernementales du 27 août.

Notre auditoire étant particulier car constitué majoritairement de personnes à risque, notamment par leur âge, un maximum de précautions est recommandé.

Chaque personne optant pour le cours en présentiel s'engage à respecter ces consignes. Pour toutes questions, le référent de Kemetmaa sera Jacques Jubiot, docteur en médecine.

Lavage des mains



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains ou l'application de gel hydroalcoolique doit être réalisé :



- à l'arrivée à l'association ;
- après être allé aux toilettes ;
- avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

À cet effet, savon et gel seront mis à disposition des participants au cours mais il n'est pas interdit d'avoir son propre distributeur de gel.

Le port du masque

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire dans tout espace clos. Il doit être porté sur la bouche et le nez. La visière n'est pas une protection suffisante.



Organisation des locaux pour respecter les mesures de distanciation

Limiter le nombre des participants de manière à respecter les mesures de distanciation prescrites. Disposer Les tables et les chaises en respectant ces règles.



Limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements notamment lors de la pause. Éviter l'accès à la cuisine. Biscuits et boissons seront mis à disposition dans la salle de cours ou en extérieur.

Limiter au maximum les regroupements pendant les arrivées et départs qui doivent particulièrement respecter les distanciations.

Les deux portes d'issue de secours pourront être utilisées pour entrer et sortir.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chacun de le réaliser dans l'espace qu'il a occupé et selon les principes suivants :



- Proscrire l'aspirateur

- Nettoyer les surfaces les plus fréquemment touchées dans la salle de cours et les espaces communs (poignées de portes, tables et chaises) au minimum à la fin de chaque cours ;

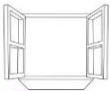
- Nettoyer sols et espaces communs (cuisine-WC) au minimum une fois par jour de présence. (À réaliser par l'association) ;

- Désinfecter les surfaces spécifiques (poignées de porte, interrupteurs, mobilier fréquemment utilisé, etc.) ;

- Utiliser soit de l'eau de javel diluée (1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide), soit un produit virucide répondant à la norme NF 14476 ou encore des lingettes désinfectantes actives répondant à la norme NF 14476.

Ventilation des locaux

- Aérer fréquemment les locaux (toutes les trois heures). Durée : au moins 10 à 15 minutes. En cas de ventilation mécanique, s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.



- Proscrire la climatisation des locaux aussi bien en mode froid que chaud. Lorsque le besoin de chauffage se fera sentir, des chauffages par convection seront utilisés.



Les intervenants extérieurs

La dispensation de cours et conférences par tout intervenant se fera avec port du masque obligatoire si les mesures de distanciation ne peuvent être suffisantes (en référence aux consignes de l'éducation nationale).

Contamination, cas contact

Ne venez pas en cours en présentiel si :

- vous présentez des symptômes proches de ceux identifiés comme Covid-19
- Vous avez un test en cours dont vous n'avez pas le résultat
- vous êtes testé, identifié comme symptomatique ou asymptomatique
- vous êtes un cas contact avec quarantaine en cours

Test positif :

Si vous êtes testé positif et que vous avez assisté à des cours alertez immédiatement le président et/ou le secrétaire général.